

Mesdames, Messieurs les secrétaires  
des clubs concernés

Dijon, le 14 octobre 2022

Pôle Sportif  
Email : sportif@lbfc.fff.fr  
AB/DPE/MV

## Championnats Futsal spécifique U15 et U18 Saison 2022/2023 Modalités pratiques

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les modalités d'organisation des championnats Futsal U15 et U18 saison 2022/2023. Vous pouvez retrouver l'ensemble des règlements Futsal sur notre site internet ainsi que les lois du jeu.

### ORGANISATION GÉNÉRALE

#### Qualification des joueurs

Clubs spécifiques futsal : Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Futsal.

Clubs libres : les joueurs devront être titulaires d'une licence libre ou futsal.

Un joueur peut détenir dans le même club ou dans deux clubs différents deux licences « joueur » de pratiques différentes maximum (libre, football d'entreprise, loisir, futsal), sauf si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents). Le nombre de doubles licences autorisé est illimité.

La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant le cachet « Mutation » ou licenciés après le 31 janvier, est autorisée dans les championnats régionaux Futsal.

Pour le nombre de joueurs mutations, se référer à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le délai de qualification est le même que pour les joueurs du football à 11, à savoir 4 jours francs après la date d'enregistrement.

Chaque équipe se présentera avec son listing de licences « papier » ou Foot Compagnon

#### Organisation - Informations

U15 : 24 équipes, 5 groupes

U18 : 20 équipes, 4 groupes

2 rencontres à la Toussaint, 2 rencontres vacances de Noël, 2 rencontres vacances d'hiver : cf cahier des charges

Groupe de 4 : matchs aller-retour soit 6 matchs

Groupe de 6 : matchs aller simples soit 5 journées + une 6<sup>ème</sup> journée opposant le 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> (classement après 4 journées) afin d'obtenir le classement final

Journée 7 (Semaine 1 des vacances de Pâques) : 12 équipes au niveau 1 avec 4 groupes de 3

- En U15, les 2 premiers de chaque groupe + les 3<sup>ème</sup> des groupes de 6 ; groupes géographiques pour les autres

- En U18, les 2 premiers de chaque groupe + les 3<sup>ème</sup> des groupes de 6 + 2 équipes aux meilleurs coef points/matches joués entre les 3<sup>ème</sup> des groupes de 4 et les 4<sup>ème</sup> des groupes de 6 ; groupes géographiques pour les autres

Journée 8 (Semaine 2 des vacances de Pâques) : Finale régionale avec 4 équipes ; Matchs de classement pour les autres.

### **Durée du créneau et des matchs :**

Arrivée souhaitée 45 minutes avant le coup d'envoi et à minima 30 minutes avant pour habillage, échauffement et tâches administratives

- . Hors plateau, le temps de jeu d'une rencontre est de **2 x 20'** avec une mi-temps de 10' maximum.
- . 1 temps-mort par match par équipe
- . Arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de chaque mi-temps.

Cela correspond à un créneau de **1h00** (avec échauffement préalable au bord du terrain puis 10' sur le terrain)

### **Exemple pour 2 rencontres**

<b>16h30</b>	Ouverture gymnase / Formalités administratives / Echauffement
<b>17h00</b>	Coup d'envoi match 1 (2x20' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
<b>18h00</b>	Fin du match / Echauffement match 2
<b>18h15</b>	Coup d'envoi match 2 (2x20' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
<b>19h15</b>	Fin du match
<b>20h00</b>	Fermeture du gymnase <u>soit un créneau de 3h30 entre ouverture et fermeture</u>

### **Si 3 matchs : idem 2 matchs +**

<b>19h15</b>	Echauffement match 3
<b>19h30</b>	Coup d'envoi match 2 (2x20' (+ arrêt chrono 2 dernières minutes) et 10' de mi-temps soit 1h00)
<b>20h30</b>	Fin du match
<b>21h00</b>	Fermeture du gymnase <u>soit un créneau de 4h30 entre ouverture et fermeture</u>

- . Les horaires des rencontres sont visibles sur le site de la ligue et/ou via Footclubs

### **Besoins humains / Encadrement :**

. Pour le banc de touche, en plus des remplaçants, 3 personnes licenciés maximum sont possibles, seule la personne précisée « entraîneur » sur la feuille de match est autorisée à être debout et donner des consignes aux joueurs.

. Les arbitres sont obligatoirement assistés à la table de marque par un dirigeant licencié de chacune des équipes en présence : le dirigeant de l'équipe recevant (majeur et licencié) assure le chronomètre et le dirigeant de l'équipe visiteuse (majeure et licencié) se charge du comptage des fautes et des remplacements.

. Le club recevant la journée devra fournir une personne licenciée qui arbitrera avec l'arbitre officiel (voir paragraphe Arbitrage) ; si plateau de 3, ce sera un dirigeant de l'équipe ne jouant pas ; possibilité de changer entre les 2 matchs

### **Divers :**

#### Remplacements :

. Les remplaçants devront porter des chasubles (lors des remplacements, le joueur entrant devra donner de la main à la main la chasuble au joueur sortant)

#### Club accueillant :

- . Le club accueillant devra prévoir 2 jeux de chasubles de couleur différente en cas de couleur identique
- . Les clubs organisateurs doivent prévoir une table officielle, avec chronomètre et compteurs de fautes ou tableau de marque
- . Le club accueillant est tenu de fournir les feuilles de match des rencontres, de renvoyer les feuilles de match après les rencontres et rentrer les résultats dans Foot clubs
- . Collation : il revient au club accueillant de fournir une collation (ou goûter) pour les participants à toutes les rencontres
- . Les salles ayant été retenues avec l'accord des mairies, le club organisateur est responsable de l'ouverture, la sécurité et la fermeture de la salle

## Arbitrage

Pour l'ensemble des rencontres, les arbitres sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage ou par délégation de celle-ci, par la commission départementale. Leurs frais seront réglés sur la base d'une caisse de péréquation (rien à régler le jour J).

En cas d'absence d'un ou des arbitres, il est fait application des règles édictées aux règlements généraux régionaux pour le(s) remplacer. En aucun cas l'absence d'arbitre ne peut entraîner la remise d'une rencontre.

Pour les matchs, afin de limiter les frais pour les clubs et à titre expérimental, il a été décidé de ne désigner qu'un arbitre. Le rôle de 2<sup>ème</sup> arbitre sera réalisé par une personne majeure et licenciée du club accueillant (ou de l'équipe ne jouant pas si plateau de 3)

## Lois du jeu

Se référer au document « Futsal-Pratique spécifique – lois/interprétations » et aux documents FFF et LBFC sur les modifications des lois du jeu FIFA de 2021

### **Possibilité également de se référer au document « Lois du jeu Futsal pratique associée » avec une différence majeure concernant tacle, charge et bloc :**

Comme spécifié dans le document, depuis le passage au règlement Futsal FIFA en R1, R2, R1F, U18 et U15, ils sont autorisés si correctement réalisés et à l'appréciation de l'arbitre

Fautes passibles d'exclusion (carton rouge). Idem celle du football

Tout joueur ou responsable qui manifeste avec véhémence sa désapprobation en parole et/ou en acte

Le joueur exclu ne peut plus participer au match en cours et sera suspendu automatiquement le match suivant à minima.

L'équipe peut se compléter par un remplaçant après 2' de jeu ou après 1 but marqué par l'équipe adverse avant ces 2' mais seulement si cette dernière est en supériorité numérique.

## Discipline & obligations

### Discipline

Les suspensions seront purgées selon les modalités des dispositions prévues à l'article 226 des RG de la Fédération Française de Football, à savoir *purgées lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement*, soit dans les compétitions Libre et Futsal.

**Extrait art. 226 – paragraphe 7 - Pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (football libre, futsal, football d'entreprise, beach-soccer, football loisir),**

- les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),

- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir), (A titre d'exemples :

- un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;

- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal).

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Le Président de la CR Tous les footballs et sport santé**



**Albert GIBOULET**

Destinataires : @ : Clubs

Copie : @ : CA, ETR, CRA (section Arbitrage Futsal et désignation), Communication, CR Tous les footballs et sport santé, CR Sportive et Districts